



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Protection des entreprises - San Marina

Question écrite n° 5697

### Texte de la question

M. Franck Allisio attire l'attention de M. le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion concernant le redressement judiciaire de l'enseigne de chaussures San Marina avant sa probable liquidation. Après Go Sport, André, Camaïeu, Kookaï, pour ne citer que les cas médiatiques récents, c'est au tour de l'entreprise provençale San Marina, qui emploie 680 personnes dans 163 magasins en France, notamment un à Vitrolles, d'annoncer son redressement. Après la désindustrialisation qu'a entraînée la mondialisation, les commerces se meurent asphyxiés par le niveau record de taxes qui existent en France. À ces taxes s'ajoute un contexte particulièrement difficile de reprise à la suite de la crise covid. En fermant de force bon nombre de commerçants et en appliquant un report des charges et remboursement de prêts, beaucoup de sociétés se retrouvent, comme il fallait s'y attendre, en état de faillite ou redressement judiciaires. Enfin, le climat de tensions qui règne en France depuis 2017 *via* les gilets jaunes, les manifestations, les grèves contre les réformes des retraites successives, l'inflation et la crise énergétique risquent de mettre à mal encore plus d'entreprises dans le pays. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre pour enfin protéger l'industrie française et éviter les fermetures en cascades de marques françaises qui signifient à chaque fois la perte de centaines, voire de milliers d'emplois.

### Données clés

**Auteur :** [M. Franck Allisio](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (12<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5697

**Rubrique :** Commerce et artisanat

**Ministère interrogé :** Travail, plein emploi et insertion

**Ministère attributaire :** [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

### Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le :** [21 février 2023](#), page 1683

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)